

## LE 29 MARS 2018

### COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2018

Mr le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 01 mars 2018 à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu de cette séance. Tous les élus présents lors de la réunion du 01 mars 2018 approuvent la rédaction de ce compte-rendu du Conseil Municipal.

**Jacques GALLERAND a quitté la salle du Conseil Municipal compte tenu que les deux décisions suivantes concernent les comptes administratifs.  
Nombre de conseillers en exercice 14, présents 12, votants 13**

### COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme FRENOY Marie-Hélène, Adjointe, examine le compte administratif de l'assainissement 2017 dressé par Mr Jacques GALLERAND, Maire, qui peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL	TOTAL
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2016		78 096,87		34 552,19		112 649,06
Opérations 2017	12 399,32	27 579,88	20 171,41	10 758,29	32 570,73	38 338,17
TOTAUX	12 399,32	105 676,75	20 171,41	45 310,48	32 570,73	150 987,23
Résultats de clôture		Excédent 93 277,43		Excédent 25 139,07		Excédent 118 416,50
Reste à réaliser		0	28 660,00	14 465,00		0

Hors de la présence de Mr Jacques GALLERAND, Maire qui a quitté la salle, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2017.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme FRENOY Marie-Hélène, Adjointe, examine le compte administratif de la commune 2017 dressé par Mr Jacques GALLERAND, Maire, qui peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL	TOTAL
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2016		251 108,10		37 564,35		288 672,45
Opérations 2017	778 290,59	826 974,48	165 795,50	100 357,77	944 086,09	927 332,25
TOTAUX	778 290,59	1 078 082,58	165 795,50	137 922,12	944 086,09	1 216 004,70
Résultats de clôture		Excédent 299 791,99	Déficit 27 873,38			Excédent 271 918,61
Reste à réaliser			144 950,00			

Hors de la présence de Mr Jacques GALLERAND, Maire qui a quitté la salle, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de la commune 2017.

**Jacques GALLERAND prend à nouveau part à la séance à partir de la délibération n° 08 et en assure la Présidence.**  
**Nombre de conseillers en exercice 14, présents 13 votants 14**

### **COMPTES DE GESTION 2017 DU COMPTABLE DU TRESOR**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures les soldes de l'exercice 2016, les montants des titres de recettes émis et ceux des mandats de paiement ordonnancés, ainsi que les opérations d'ordre de l'exercice 2017. A l'unanimité, le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion de la commune et de l'assainissement dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### **BUDGET PRIMITIF 2018 & AFFECTATION DU RÉSULTAT ASSAINISSEMENT**

Ayant constaté que le Compte Administratif Assainissement de l'année 2017 présente un excédent d'exploitation de 93 277,43 €,

Statuant sur l'affectation de ce résultat,

Le Conseil Municipal décide de reporter cette somme au compte 002 excédent d'exploitation antérieur reporté.

Le budget primitif 2018 de l'assainissement, voté au niveau du chapitre, s'équilibre à :

\* 120 277 € en section d'exploitation

\* 47 706 € en section d'investissement.

Vote POUR à l'unanimité.

### **BUDGET PRIMITIF 2018 : AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Ayant constaté que le Compte Administratif de la commune de l'année 2017 présente un excédent de fonctionnement de 299 791,99 €,

Statuant sur l'affectation de ce résultat,

Le Conseil Municipal décide d'affecter 80 000 Euros en réserves à l'article 1068 et de reporter 219 791,99 Euros au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Vote POUR à l'unanimité.

### **BP 2018 : TAUX D'IMPOSITION 2018**

Compte tenu de l'excédent annuel de la section de fonctionnement et de la capacité d'autofinancement de la commune constatés en commission finances lors de la préparation du budget primitif 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR et 1 voix CONTRE (Jean-François Renais), décide d'augmenter le taux d'imposition taxe foncière/bâti et de maintenir le taux de la taxe d'habitation et celui de la taxe foncière/non bâti, ce qui donne les taux suivants pour l'année 2018 :

13,76 % pour la taxe d'habitation,

16,80 % pour la taxe foncière/bâti

et 41.17 % pour la taxe foncière/non bâti.

### **BP 2018 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Les élus votent les subventions attribuées aux Associations suivantes pour l'année 2018 :

* Ass° chasseurs (piégeage)	250 €
* ADMR	1 037 €
* APE St-Pern / piscine	1 200 €
* APE St-Pern / arbre de Noël	1 000 €
* Anciens combattants	80 €
* ASPN	400 €
* Comice agricole de Montauban(0,80 €/hab)	830 €
* Décllic	8 221 €
* EAPB Montauban (2 adh x 20 €)	40 €
* GACM Téléthon	150 €
* Judo-club	80 €
* Basket Stella de Landujan (25 adh x 20 €)	500 €
Soit un total alloué de 13 788 €	

Reste disponible pour subventions à répartir 6 212 €

Soit un total de subventions au BP de 20 000 €.

Vote POUR à l'unanimité.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 de la COMMUNE**

Le budget primitif 2018 de la commune, voté au niveau du chapitre, s'équilibre à :

\* 1 035 659 € en section de fonctionnement

\* 365 275 € en section d'investissement.

Vote POUR à l'unanimité.

### **AVENANT n° 6 à LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DU CENTRE DE LOISIRS DE SAINT-PERN**

Mr le Maire présente l'avenant à la convention de partenariat (convention du 28 mai 2015) entre la commune de Saint-Pern et l'association des Francas d'Ille-et-Vilaine pour l'organisation du Centre de Loisirs de Saint-Pern. Lors de la commission du 21/02/2018, les Francas ont été informés de la municipalisation de l'accueil du mercredi et petite enfance à compter de septembre 2018. Lors de cette commission, le budget pour la période du 01 janvier au 03 août 2018 inclus a également été étudié. Cet avenant n° 6 porte donc sur la participation financière de la commune pour la période précitée, soit un versement de 20 316 Euros pour l'organisation du centre de loisirs et l'adhésion à la fédération des Francas, en 2 fois selon l'échéancier fixé et sur la modification de la durée qui s'établit du 01 janvier 2018 au 03 août 2018 inclus.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les termes de cet avenant à la convention et charge Mr le Maire de signer ce document.

### **TARIFS COMMUNAUX au 01 avril 2018**

Suite à la commission finances du 20 mars dernier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs communaux à compter du 01 avril 2018 comme suit :

### **LOCATION DE LA SALLE DES ROCHERS (avec cuisine) :**

	Saint-Pernais	Gens extérieurs
Repas	120 €	220 €
Vin d'honneur	50 €	90 €
Vaisselle	0.10 € le couvert	0.20 € le couvert

Réunion	_____	Association extérieure 100 €
Caution	300 €	600 €

Location de barrières : 0,80 € l'unité

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE (avec cuisine) :

	Saint-Pernais	Gens extérieurs
Journée	240 €	420 €
2 <sup>ème</sup> journée	120 €	220 €
Soirée	130 €	320 €
Vin d'honneur	70 €	150 €
	Association de St-Pern	Association extérieure
Belote, loto, théâtre	Gratuit	150 €
Bouëze, danse	Gratuit	200 €
Repas midi ou soir	Gratuit	300 €
	Ass° et particulier St-Pern	Ass° et particulier extér.
CAUTION pour location	500 €	1.000 €
CAUTION pour rangement du mobilier et ménage	100 €	200 €

Location de tables avec tréteaux et chaises :

- Tables : la petite 1,50 €/un.
- Tables : la moyenne 2 €/un.
- Tables : la grande 2,50 €/un.
- Chaises : 0,40 €/un.

Vaisselle de la salle polyvalente :

- \* Ass° St-Pern : gratuit
- \* Particulier St-Pern : 0,10 € le couvert
- \* Ass° et particulier extérieurs : 0,20 € le couvert

Photocopies

- \* Particulier : 0.15 € la copie A4
- \* Associations : 0,03 € la copie A4  
(x 2 si copie A3)

Inscription bibliothèque : 5 € par famille

Droit de place : 150 Euros annuel, payable à la mise en place.